



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Brest, le 10 novembre 2014

N° 2-45365-2014 CIN BREST/DDE/LN/NP



DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE LA MARINE

Centre d'instruction naval de Brest

Direction de l'enseignement

Lycée naval

Monsieur Damien Ganier
proviseur du Lycée naval de Brest

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

OBJET : admission en classe de seconde en lycée de Défense.
- portes ouvertes du Lycée naval.

Madame la rectrice,
Monsieur le recteur,

L'admission en seconde au sein des lycées de la Défense s'obtenait, jusqu'à la rentrée 2014, après sélection à l'issue d'un « contrôle des connaissances » commun aux cinq établissements (St Cyr l'Ecole, le Prytanée militaire de la Flèche, le Lycée militaire d'Autun, le Lycée militaire d'Aix, et le Lycée naval) et d'une affectation en fonction du classement obtenu.

Pour des raisons budgétaires, cette procédure est supprimée au profit d'une admission sur dossier dont les familles intéressées peuvent prendre connaissance à partir du site internet de chaque établissement visé.

Dans ce contexte, le Lycée naval s'engage dans **une procédure d'admission dématérialisée** avec une pré-inscription en ligne.

La nouvelle procédure d'inscription sera décrite en ligne **à compter du mois de janvier 2015**. Vous trouverez ci-après le lien qui permettra d'accéder rapidement à cette procédure :

<http://www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations/lyccc-naval/le-lycee-naval>

Aussi je vous sollicite pour relayer cette information au sein des collèges de votre académie, en insistant essentiellement sur la mission portée par les lycées de la Défense concernant l'enseignement secondaire, à savoir « l'Aide à la famille ». Dans ce contexte, les situations de familles particulières (veuf ou veuve, famille monoparentale, famille nombreuse, pupille de la nation, parent militaire éloigné sur un point chaud de la planète ou en affectation contraignante (embarqués à la mer par exemple)) seront étudiées avec une attention particulière.

Pour mémoire, l'admission au Lycée naval, au niveau de l'enseignement secondaire est possible pour un public dit « d'ayant-droit », c'est-à-dire :

- **Groupe I**, ouvert aux enfants de militaires en activité ou en retraite (toutes armes confondues) : 70 % minimum de l'effectif par niveau ;
- **Groupe II**, ouvert aux enfants de parents travaillant au sein de la fonction publique : 15 % maximum de l'effectif par niveau ;
- **Groupe III**, ouvert aux enfants titulaires des bourses de l'Education nationale dans le cadre du Plan Egalité des Chances : 15 % minimum de l'effectif par niveau.

Pour les élèves dits du Groupe III (Elèves titulaires des bourses de l'Education nationale), les lycées de la Défense offrent une prise en charge intéressante pour la réussite de l'élève :

- classe à effectif contenu (25 élèves) ;
- internat permanent ;
- études surveillées obligatoires (2h par soir) ;
- devoirs surveillés le samedi matin (un samedi sur deux) ;
- un dispositif d'accompagnement personnalisé renforcé.

Ces conditions de travail favorisent, sur les trois années du cycle lycéen, le renforcement des connaissances et des compétences pour la préparation des études supérieures et permettent de donner une chance supplémentaire à des élèves qui ne disposeraient pas à priori de conditions égales compte-tenu de leur situation personnelle.

La journée « Portes Ouvertes » du Lycée naval aura lieu le :

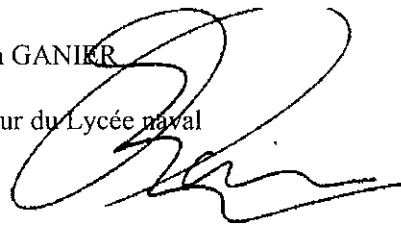
Samedi 17 janvier 2015

de 9h à 16h (dernière entrée sur le site)

Vous remerciant par avance de votre soutien pour diffuser ce courrier auprès des chefs d'établissements, dans un esprit de complémentarité avec l'Education nationale et dans le contexte encouragé du rapprochement Armées-Nation, je vous prie de croire, Madame la rectrice, Monsieur le recteur, en l'assurance de mes sentiments respectueux et sincères.

Damien GANIER

Proviseur du Lycée naval



DESTINATAIRES :

- Mme la rectrice - M. le recteur

COPIES :

- CDT
- DDE
- DA/LN
- PROV/LN
- CPE/LN
- Archives générales (dossier n° 3.6.1.0 – chrono sec/cent)